

URGENT

Qualité des formations : le Cnefop intègre deux nouvelles certifications à sa liste des dispositifs conformes au décret

Par [Christophe Marty](#)



[Wild Orchid / Fotolia](#) La certification "NF Service Formation - NF 214" de l'Afnor certification et la certification de services "VeriSelect formation professionnelle" du Bureau Veritas Certification intègrent la liste des labels et certifications "dont les exigences sont conformes" aux critères réglementaires de qualité des actions de formation. Le bureau du Conseil national a validé leur inscription, pour une durée de trois ans, lors de sa réunion du 5 juillet 2016. La certification NF 214 de l'Afnor, inscrite ce 5 juillet, avait été rejetée le 7 juin, lors de l'élaboration de la première liste. Au total, ce sont donc 12 labels et certifications qui sont dorénavant inscrits sur cette liste du Cnefop.

Le bureau du Cnefop a validé, mardi 5 juillet 2016, l'inscription de deux nouvelles certifications sur la liste des labels et certifications présumant du respect des critères de qualité des actions de formation définis par le [décret n°2015-790 du 30 juin 2015](#). Ces deux certifications s'ajoutent aux 10 déjà inscrites sur la première version de cette liste, validée le 7 juin ([lire sur AEF](#)). Les deux nouvelles certifications validées par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles sont la certification "NF Service Formation - NF 214" de l'Afnor certification et la certification de services "VeriSelect formation professionnelle" du Bureau Veritas Certification.

Cette V2 de la liste du Cnefop, validée moins d'un mois après la V1, s'inscrit dans le processus d'enrichissement continu voulu par le Conseil national. L'inscription de la certification NF 214 avait ainsi été rejetée par le Cnefop le 7 juin, mais l'Afnor a représenté son dossier en intégrant les préconisations formulées par le Conseil national.

Préconisations aux nouveaux inscrits

1 627

organismes sont labellisés et/ou certifiés par les 12 dispositifs retenus dans la liste du Cnefop.

Comme pour les précédents labels et certifications, le Cnefop formule un certain nombre de préconisations d'améliorations aux deux organismes dont les certifications ont été retenues. Ainsi, si le référentiel de la certification NF 214 "satisfait les six critères" du décret du 30 juin 2015, le Conseil national attire notamment l'attention de l'Afnor certification sur "la nécessité de renforcer le référentiel concernant la description des modalités du suivi pédagogique des stagiaires [...] et le contrôle du règlement intérieur".

De même, le référentiel de "VeriSelect formation professionnelle" "satisfait [lui aussi aux] six critères" mais le Cnefop propose au Bureau Veritas Certification de "renforcer" son référentiel notamment sur "l'organisation du suivi individualisé et les modalités du suivi pédagogique pour les formations en e-learning, des aspects liés à l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation".

Les 12 inscrits sur la liste Cnefop

Les 12 certifications et labels inscrits sur la liste du Cnefop en date du 5 juillet 2016, selon leur visée généraliste ou spécialisée, sont :

les certifications et labels généralistes :

- le **label "Certif Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées"** de la nouvelle région Occitanie : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- la **certification de conformité en formation professionnelle** de l'Afnor certification : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- le **certificat de qualification professionnelle "ISQ OPQF"** : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- la **certification FAC** (facilitateur en acquisition de compétences) d'I.Cert : "inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016, sous réserve que soit corrigée d'ici un an l'absence dans le référentiel d'exigence relative aux moyens d'encadrement (élément lié au critère qualité 3 : 'adaptation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation')" ;
- le **label Eduform** du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- la certification **"NF Service Formation - NF 214"** de l'Afnor certification : inscription pour trois ans à compter du 5 juillet 2016 ;
- la certification qualité de services des organismes de formation professionnelle **"VeriSelect formation professionnelle"** du Bureau Veritas Certification : inscription pour trois ans à compter du 5 juillet 2016.

les certifications et labels spécialisés :

- la **certification de services "Qualicert RE/VIV/03 – 'Engagements certifiés pour la formation des entrepreneurs du vivant'"** de SGS ICS : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- la **certification "engagement de service REF221 - Services aux agriculteurs et acteurs des territoires"** de l'Afnor certification : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- le **label APP** (Atelier de pédagogie personnalisée) : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- le **label "CIBC qualité totale"** de la Fédération nationale des CIBC : inscription pour trois ans à compter du 7 juin 2016 ;
- le **label E2C** (écoles de la deuxième chance) : "inscription pour trois ans sous réserve que soit corrigé, dans l'année, l'absence, dans le référentiel, d'éléments concernant l'information du public sur l'offre de formation et les résultats obtenus" à compter du 7 juin 2016.